

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE  
14 AVRIL 2014**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 14 avril 2014 à 19 h 30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Michel Morin, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Clermont Lévesque
Nathalie Bellavance	André Fontaine
Serge Gagnon	Sylvain Tousignant
Paul Asselin	Claire Messier
Marie-Josée Beaupré	Stéphane Berthe
Marc Campagna	Jean-Guy Sénécal
Frédéric Asselin	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement du territoire par intérim, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Monsieur le Maire, Jean-Marc Robitaille, Madame la conseillère Marie-Claude Lamarche et Monsieur le conseiller Réal Leclerc.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 41.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 5, 12, 19, 26 mars et 2 avril 2014.
- La liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois de mars 2014 par le comité exécutif (477.3 L.C.V.).
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier 2014.
- La liste pour le mois de mars 2014 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoir, conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste des écritures d'amendement budgétaire pour le mois de mars 2014.

- Le certificat confirmant que les règlements d'emprunt numéros **594** (décrétant des travaux d'aménagement, d'achat de mobiliers et de jeux, de plantation et de construction d'un chalet au parc Harricana dans le projet Les Jardins d'Angora et un emprunt au montant de 3 203 000\$), **603** (décrétant l'acquisition d'une rétrocaveuse, d'une niveleuse articulée, d'une chargeuse et d'une chenillette à trottoir et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 137 500\$), **604** (décrétant l'aménagement de terrains de jeux incluant l'achat d'équipements sportifs et de loisir pour divers parcs de la ville et prévoyant un emprunt n'excédant pas 5 894 000\$), **605** (décrétant l'acquisition des lots 2 921 965, 3 440 533, 3 440 534, 3 440 535 et 3 440 536 du cadastre du Québec pour l'agrandissement du parc de la Rivière, et pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 150 000 \$) **606** (décrétant l'acquisition des lots 2 920 367, 2 920 368, 3 249 435, 3 249 436 du cadastre du Québec pour l'établissement du corridor de biodiversité et la mise en place d'un pôle d'emploi mixte et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 3 650 000 \$) et la **résolution numéro 122-03-2014** afin d'accepter, dans le cadre d'un projet particulier de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) (règlement 1008), la proposition de développement d'un projet intégré de 10 unités de logement au 524 rue Saint-Pierre, à l'intersection de la rue Gagnon, sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

**RÉSOLUTION NO : 154-04-2014**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** la séance soit ouverte.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 155-04-2014**

**PROPOSÉ PAR : Marc Campagna**

**APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (154-04-2014);
2. Adoption de l'ordre du jour (155-04-2014);
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2014 et de la séance extraordinaire du 31 mars 2014 (156-04-2014);

#### 4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 4.1 Adoption du règlement numéro 12-4 modifiant l'article 8 du règlement numéro 12 afin que l'allocation de transition soit versée à la fin du mandat d'un membre du conseil sur une base trimestrielle plutôt que bimestrielle (157-04-2014);
- 4.2 Adoption du règlement 571-1 modifiant le règlement d'emprunt 571 décrétant des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sur une partie de certaines rues afin d'ajouter la rue du Curé-Bélanger, de soustraire des travaux les rues montée Masson et Maurice-Ouimet prévues au règlement et augmenter le montant de l'emprunt (158-04-2014);
- 4.3 Adoption du règlement d'emprunt (# 607) décrétant des travaux de remplacement de la canalisation pluviale existante sur la rue Rodrigue, entre la montée Major et la rue Isabelle (159-04-2014) ;
- 4.4 Adoption du règlement numéro 546-1 modifiant le règlement 546 concernant l'entretien des systèmes de traitement tertiaire (160-04-2014);
- 4.5 Approbation du règlement numéro 32 de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins constituant un fonds de roulement de 300 000 \$ (161-04-2014);
- 4.6 Approbation du règlement d'emprunt numéro 33 de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins pour des travaux d'agrandissement des espaces de bureau du siège social de la régie (162-04-2014);
- 4.7 Contribution de la Ville à la Fondation du CSSS du sud de Lanaudière-hôpital Pierre-Le Gardeur – campagne de financement 2013-2017 (163-04-2014) ;
- 4.8 Appui à l'organisme Action Événements auprès de Patrimoine canadien pour la tenue du Marché de Noël 2014 (164-04-2014);
- 4.9 Avis de motion – règlement (#309-2) modifiant le règlement numéro 309 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant les périodes d'arrosage afin de remplacer le tableau de l'article 7 concernant les heures et les secteurs d'arrosage (165-04-2014);
- 4.10 Avis de motion – règlement d'emprunt (#598) décrétant des travaux de remplacement de conduites d'égout et d'aqueduc sur la rue Maurice et une partie de la rue Oscar – TECQ II (166-04-2014);
- 4.11 Avis de motion – règlement d'emprunt (#601) décrétant des travaux de construction d'une conduite pluviale dans le parc Arc-en-Ciel (167-04-2014);
- 4.12 Adoption de soumission – achat de micro-ordinateurs – remplacement graduel du parc actuel 2013-2014 (168-04-2014);
- 4.13 Autorisation de signature – modification au protocole d'entente avec l'organisme Les Complexes sportifs Terrebonne inc. – partage des coûts et bénéfice d'un projet améliorant l'efficacité énergétique (169-04-2014) ;

## **5. TRÉSORERIE**

- 5.1 Résolution de concordance - émission d'obligations au montant de 20 000 000 \$ (170-04-2014) ;
- 5.2 Résolution de courte échéance - émission d'obligations au montant de 20 000 000 \$ (171-04-2014) ;
- 5.3 Affectation des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés au 31 décembre 2013 en réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement (172-04-2014);

## **6 GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

- 6.1 Adoption de soumission – entretien horticole d'aménagements paysagers – option 3 ans (173-04-2014);
- 6.2 Adoption de soumission – achat d'un chargeur sur roues - règlement numéro 603 (174-04-2014) ;
- 6.3 Adoption de soumission – collecte des résidus domestiques dangereux – contrat de trois (3) ans (175-04-2014);
- 6.4 Adoption de soumission – achat d'une chenillette à trottoir – règlement numéro 603 (176-04-2014);
- 6.5 Adoption de soumission – achat d'une rétrocaveuse – règlement numéro 603 (177-04-2014);
- 6.6 Adoption de soumission – achat d'une niveleuse – règlement numéro 603 (178-04-2014);
- 6.7 Adoption de soumission – obtention d'une stratégie d'accompagnement pour la gestion de l'agrile du frêne (179-04-2014);
- 6.8 Renouvellement du contrat pour une année – réfection d'asphalte diverse (180-04-2014);

## **7 URBANISME**

- 7.1 Dérogations mineures(181-04-2014) ;
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (182-04-2014) ;
- 7.3 Usage conditionnel – 5800, rue Rodrigue – agrandissement de l'école du Boisé (183-04-2014);
- 7.4 Adoption du projet de règlement numéro 1003-005 modifiant le règlement de construction numéro 1003 – dispositions applicables aux garages en sous-sol (184-04-2014);
- 7.5 Avis de motion – projet de règlement numéro 1003-005 (185-04-2014);
- 7.6 Adoption du projet de règlement numéro 1005-027 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005 – ajout de dispositions applicables aux garages en sous-sol (186-04-2014);
- 7.7 Avis de motion – projet de règlement numéro 1005-027 (187-04-2014);

- 7.8 Adoption du projet de règlement numéro 1001-221 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser dans la zone 8669-60 les usages de vente au détail de produits de béton, d'entreposage en vrac à l'extérieur et d'entreprise d'excavation – boulevard Laurier, côté sud-ouest, au nord du chemin Sainte-Claire (188-04-2014);
- 7.9 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-221 (189-04-2014) ;
- 7.10 Adoption du projet de règlement numéro 1001-222 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – dispositions applicables aux allées d'accès et de circulation et aux entrées charretières pour les habitations unifamiliales jumelées et contiguës dans la zone 0464-91 – projet « Le Domaine du parc » - chemin Saint-Charles (190-04-2014);
- 7.11 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-222 (191-04-2014);
- 7.12 Adoption du projet de règlement numéro 1001-223 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – réduction des marges latérales minimales applicables aux habitations unifamiliales isolées dans la zone 9162-73 – rues de Neuville, de Cloridan, de Lévrard, de Champigny, d'Argentenay et du Griffon (192-04-2014);
- 7.13 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-223 (193-04-2014) ;
- 7.14 Adoption du projet de règlement numéro 1001-217 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser les habitations unifamiliales, multifamiliales de 2 et 3 logements ainsi que l'usage « dépanneur, sans vente d'essence » dans la zone 0362-90 située du côté nord du chemin Saint-Charles, à l'ouest de la rue Pierre-Laporte (194-04-2014);
- 7.15 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-217 (195-04-2014);
- 7.16 Adoption du projet de règlement numéro 1001-220 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – ajouter dans la zone 8968-67 située du côté nord de la rue Michaud, entre les rues de l'Aubier et Rodrigue, les habitations multifamiliales de 2 à 4 logements, d'enlever l'usage « activités d'affaires et de familles d'accueil » et ajuster les limites des zones 8968-67, 8968-68 et 8969-71 (196-04-2014) ;
- 7.17 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-220 (197-04-2014);
- 7.18 Adoption du projet de règlement numéro 1001-224 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser les usages de bar comme usage complémentaire dans la zone 8769-45 située du côté est du boulevard Laurier, entre le 7201, boulevard Laurier et les arrières lots de la rue André (198-04-2014);
- 7.19 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-224 (199-04-2014) ;
- 7.20 Adoption du projet de règlement numéro 1001-225 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – permettre l'usage « restaurant et lieu où l'on sert des repas, avec vente d'alcool et sans spectacle » dans la zone 9361-95 (Île-des-Moulins) (200-04-2014);

7.21 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-225 (201-04-2014);

## **8 SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

8.1 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (202-04-2014);

8.2 Majoration de l'aide financière pour le soutien aux organismes du groupe « B » (203-04-2014);

## **9 RESSOURCES HUMAINES**

## **10 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

10.1 Autorisation - installation de signalisation (204-04-2014);

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

## **12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, le lundi 12 mai 2014, à 19 h 30.

## **13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE (205-04-2014)**

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 156-04-2014**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2014 et de la séance extraordinaire du 31 mars 2014 soient adoptés.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 157-04-2014**

**PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le règlement modifiant l'article 8 du règlement numéro 12 concernant la rémunération des élus afin de prévoir que l'allocation de transition est versée sur une base trimestrielle plutôt que bimestrielle à la fin du mandat d'un membre du conseil, soit adopté sous le numéro 12-4.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 158-04-2014

**PROPOSÉ PAR :** Frédéric Asselin

**APPUYÉ PAR :** Stéphane Berthe

**QUE** le règlement modifiant le règlement numéro 571 décrétant des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sur une partie de certaines rues afin d'ajouter la rue Curé-Bélanger, de soustraire des travaux les rues montée Masson et Maurice-Ouimet prévues au règlement et augmenter le montant de l'emprunt à 438 200\$, soit adopté sous le numéro 571-1.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 159-04-2014

**PROPOSÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**APPUYÉ PAR :** Serge Gagnon

**QUE** le règlement décrétant des travaux de remplacement de la canalisation pluviale existante sur la rue Rodrigue, entre la montée Major et la rue Isabelle, et prévoyant un emprunt n'excédant pas 1 543 000\$, soit adopté sous le numéro 607.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 160-04-2014

**PROPOSÉ PAR :** Frédéric Asselin

**APPUYÉ PAR :** Sylvain Tousignant

**QUE** le règlement modifiant le règlement 546 concernant l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet par la Ville de Terrebonne afin de remplacer la notion de « résidences existantes » par « résidences », soit adopté sous le numéro 546-1.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 161-04-2014

**PROPOSÉ PAR :** Paul Asselin

**APPUYÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 468.45.13 de la *Loi sur les cités et villes*, approuve le règlement numéro 32 adopté le 27 janvier 2014 par la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins constituant un fonds de roulement au montant de 300 000\$, lequel règlement est joint à la présente résolution.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 162-04-2014

**PROPOSÉ PAR :** Frédéric Asselin

**APPUYÉ PAR :** Paul Asselin

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*, approuve le règlement d'emprunt numéro 33 adopté le 17 mars 2014 par la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins décrétant des travaux d'agrandissement des espaces de bureau du siège social de la régie et autorisant un emprunt au montant de 750 000 \$, dont une contribution pour la Ville de Terrebonne de 69,47% et pour la Ville de Mascouche de 30,53%, lequel règlement est joint à la présente résolution.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins.

**ADOPTÉ**



**RÉSOLUTION NO : 163-04-2014**

**ATTENDU** la demande de contribution de la Fondation du CSSS du Sud de Lanaudière à la Ville de Terrebonne pour sa campagne de financement 2013-2017 qui vise à amasser 8 M\$;

**ATTENDU** les nombreux points de service du CSSS du Sud de Lanaudière sur le territoire de Terrebonne;

**ATTENDU** la contribution de 500 000\$ de la Ville de Terrebonne à la campagne de financement 2006-2010 de ladite Fondation;

**ATTENDU QUE** le succès de la Campagne de financement 2006-2010 de ladite fondation a permis, entre autres, la construction de la Maison de soins palliatifs Adhémar-Dion (sur un terrain donné par la Ville de Terrebonne) et du Pavillon Desrosiers-Langlois sur le territoire de Terrebonne;

**ATTENDU QUE** le succès de cette campagne de financement permettra de concrétiser des projets qui répondent aux besoins de la population de Terrebonne et du Sud de Lanaudière tels que l'agrandissement et l'aménagement de la deuxième phase du Centre de soins et de services en oncologie, l'acquisition d'un appareil d'imagerie médicale Tep Scan, l'aménagement d'un centre ambulatoire gériatrique et l'offre d'activités et de logements supervisés pour les personnes souffrant de troubles en santé mentale ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-422-REC du comité exécutif du 2 avril 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal  
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne verse une contribution au montant annuel de 100 000\$, et ce, pendant cinq (5) ans, à la campagne de financement 2013-2017 de la Fondation du CSSS du Sud de Lanaudière-hôpital Pierre-Le Gardeur.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 164-04-2014**

**ATTENDU** la lettre de l'organisme Action Événements datée du 26 mars 2014 demandant l'appui de la Ville de Terrebonne dans le cadre d'une demande de subvention à Patrimoine canadien pour l'édition 2014 du Marché de Noël de Terrebonne ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-436-REC du comité exécutif du 2 avril 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré  
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie la demande de subvention de l'organisme Action Événements auprès de Patrimoine canadien pour le Marché de Noël 2014.

## **ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : 165-04-2014**

**Le conseiller Serge Gagnon** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 309-2) remplaçant l'article 7 du règlement numéro 309 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant les périodes d'arrosage.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

### **RÉSOLUTION NO : 166-04-2014**

**Le conseiller Stéphane Berthe** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 598) décrétant des travaux de remplacement de conduites d'égout et d'aqueduc sur la rue Maurice et une partie de la rue Oscar et prévoyant un emprunt au montant de 1 445 000\$.

### **RÉSOLUTION NO : 167-04-2014**

**Le conseiller Jean-Guy Sénécal** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 601) décrétant des travaux de construction d'une conduite pluviale dans le parc Arc-en-Ciel et prévoyant un emprunt au montant de 1 164 000\$.

### **RÉSOLUTION NO : 168-04-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition d'ordinateurs « LeNovo » (SA14-8004) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 mars 2014 ;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 1<sup>er</sup> avril 2014 à 11 h 18, à savoir :

Informatique ProContact inc.	260 608,26\$ t.t.c.
C.P.U. Design inc.	266 255,43\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Informatique ProContact inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 3 avril 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat était de 250 000\$ (t.t.c.) en novembre 2013;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 8 avril 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-476-REC du comité exécutif du 9 avril 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin  
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **INFORMATIQUE PROCONTACT INC.**, datée du 31 mars 2014, pour l'acquisition d'ordinateurs « LeNovo », le tout pour un montant de 226 665,15\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0149 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 169-04-2014**

**ATTENDU QUE** Les Complexes sportifs Terrebonne inc. désire conclure un contrat avec la société Énergère pour un projet d'achat d'équipement et de gestion énergétique ayant pour but d'apporter des économies d'énergies pour l'ensemble de la Cité du Sport ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le protocole de gestion intervenu entre la Ville de Terrebonne et Les Complexes sportifs Terrebonne inc. le 14 juin 2007 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-460-REC du comité exécutif du 9 avril 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe  
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la modification au protocole de gestion à intervenir avec Les Complexes sportifs Terrebonne inc. pour la participation de la Ville au projet éconergétique de l'organisme pour le complexe aquatique et gymnique municipal.

**QUE** l'organisme Les Complexes sportifs Terrebonne inc. soit et est autorisé à faire réaliser les travaux par la société Énergère dans le bâtiment municipal, soit le complexe aquatique et gymnique.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 170-04-2014**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Terrebonne souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, au montant total de 20 000 000\$ :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
512	1 147,193\$
512	1 659,807\$
467	500,000\$
497	370,000\$
524	560,000\$
511	7 600,000\$
536	2 760,000\$
541	2 100,000\$
564	3 303,000\$

**ATTENDU QUE**, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Claire Messier  
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

**QUE** les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 20 000 000\$.

**QUE** les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 6 mai 2014.

**QUE** ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS.

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

**QUE** pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins de Terrebonne  
801, boulevard des Seigneurs  
Terrebonne, (Qué.) J6W 1T5

**QUE** les intérêts soient payables semi-annuellement, le 6 mai et le 6 novembre de chaque année.

**QUE** les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

**QUE** les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Terrebonne, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 171-04-2014

**PROPOSÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**APPUYÉ PAR :** Brigitte Villeneuve

**QUE**, pour réaliser l'emprunt au montant total de 20 000 000\$ effectué en vertu des règlements numéros 512, 467, 497, 524, 511, 536, 541 et 564, la Ville de Terrebonne émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**Cinq (5) ans** (à compter du 6 mai 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 à 2024, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 512, 467, 497, 524, 511, 536, 541 et 564, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Dix (10) ans** (à compter du 6 mai 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 512, 467, 497, 524, 511, 536, 541 et 564, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 172-04-2014**

**ATTENDU QU'**au 31 décembre 2013 des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés totalisant 3 474 982\$ sont inscrits au rapport financier 2013 à la page S48 ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne, en matière de soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés, applique ces montants en réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-459-REC du comité exécutif du 9 avril 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna  
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'affectation, en réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement, des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au 31 décembre 2013 pour un montant total de 3 474 982\$ conformément à l'article 8, 3<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, LRQ, c.D-7. La liste des règlements et des soldes d'emprunt est jointe à la présente pour en faire partie intégrante (pages 1 à 24).

**QUE** la présente résolution soit transmise au service du financement municipal du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 173-04-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers (SA14-9018) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 février 2014 ;

**ATTENDU QUE** sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 février 2014 à 11 h 11, à savoir :

	<b>Bordereau « A » Secteur 1 (t.t.c.)</b>	
	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>
Paysagement D.J. enr. <i>Non conforme</i>	76 857,57\$	250 405,89\$
Frontières Jardins	76 857,57\$	<b>265 727,00\$</b>
Epar Horticulture inc. (entretien Pierre Richer inc.)	89 547,17\$	289 863,15\$

Groupe Nicky 178001 Canada inc.	90 922,65\$	290 014,19\$
Les Paysagements Lumi-Vert inc (L.V. Construction)	99 135,12\$	322 987,31\$
Les Entreprises Daniel Robert inc.	140 936,53\$	450 233,03\$
Paysages Lanaudière inc.	128 095,95\$	417 343,15\$

<b>Bordereau « B » Secteur 2 (t.t.c.)</b>		
	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>
Paysagement D.J. enr. <i>Non conforme</i>	49 710,59\$	154 305,65\$
Frontières Jardins	54 712,64\$ corrigé	178 232,12\$ corrigé
Epar Horticulture inc. (entretien Pierre Richer inc.)	54 387,58\$	<b><u>170 090,80\$</u></b>
Groupe Nicky 178001 Canada inc.	66 313,30\$	204 113,77\$
Les Paysagements Lumi-Vert inc (L.V. Construction)	70 238,40\$	218 389,78\$
Les Entreprises Daniel Robert inc.	93 174,56\$	291 068,16\$
Paysages Lanaudière inc.	128 916,13\$	400 165,89\$

<b>Bordereau « C » Secteur 3 (t.t.c.)</b>		
	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>
Paysagement D.J. enr. <i>Non conforme</i>	68 955,57\$	227 102,30\$
Frontières Jardins	80 807,30\$	<b><u>273 634,87\$</u></b>
Epar Horticulture inc. (entretien Pierre Richer inc.)	86 602,24\$	282 823,83\$
Groupe Nicky 178001 Canada inc.	89 340,52\$	285 382,79\$
Les Paysagements Lumi-Vert inc (L.V. Construction)	102 355,92\$	337 104,98\$
Les Entreprises Daniel Robert inc.	136 264,02\$	437 788,05\$
Paysages Lanaudière inc.	123 904,54\$	408 074,45\$

**ATTENDU QUE** les soumissions de Frontières Jardins pour les secteurs 1 et 3 – option 3 ans et de Epar Horticulture inc. (entretien Pierre Richer inc.) pour le secteur 2 – option 3 ans se sont avérées les plus basses conformes selon le rapport daté du 4 mars 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat « option 3 ans » est de :

299 411,89\$ (t.t.c.) pour le secteur 1  
165 778,98\$ (t.t.c.) pour le secteur 2  
284 076,97\$ (t.t.c.) pour le secteur 3

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 21 mars 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-407-REC du comité exécutif du 26 mars 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Tousignant  
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

**QUE** le conseil municipal accepte les soumissions suivantes pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers :

SECTEUR 1 – OPTION 3 ANS :

**FRONTIÈRES JARDINS**

Pour un montant total de 231 117,20\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0111 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

SECTEUR 2 – OPTION 3 ANS :

**EPAR HORTICULTURE INC. (Entretien Pierre Richer inc.)**

Pour un montant total de 147 937,20\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0113 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

SECTEUR 3 – OPTION 3 ANS :

**FRONTIÈRES JARDINS**

Pour un montant total de 237 995,10\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0112 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 174-04-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un chargeur sur roues de marque John Deere ou Caterpillar (SA14-9015) ;



**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 19 février 2014 ;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 mars 2014 à 11 h 08, à savoir :

Nortrax Québec inc.	277 089,75\$ t.t.c.
Hewitt Équipements Itée	286 747,65\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Nortrax Québec inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 13 mars 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 287 437,50\$ (t.t.c.) en date du 9 janvier 2014 ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 24 mars 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-406-REC du comité exécutif du 26 mars 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin  
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **NORTRAX QUÉBEC INC.**, datée du 10 mars 2014, pour l'achat d'un chargeur sur roues de marque John Deere 544K, le tout pour un montant de 241 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 603.

**QUE** M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit équipement.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 175-04-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la collecte des résidus domestiques dangereux pour un contrat de trois (3) ans (SA14-9021) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 19 février 2014 ;

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 mars 2014 à 11 h 03, à savoir :

ChemTech Environnement inc.	259 111,98\$ t.t.c.
C.R.I. Environnement inc.	265 366,30\$ t.t.c.
Corporation Newalta	441 152,32\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

**ATTENDU QUE** la soumission de la société ChemTech Environnement inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 13 mars 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 308 075,80\$ (t.t.c.) en date du 29 janvier 2014 ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 31 mars 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-430-REC du comité exécutif du 2 avril 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe  
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **CHEMTECH ENVIRONNEMENT INC.**, datée du 5 mars 2014, pour la collecte des résidus domestiques dangereux pour un contrat de trois (3) ans, le tout pour un montant total de 225 363,75\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0123 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 176-04-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'une chenillette à trottoir (SA14-9020) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 19 février 2014 ;

**ATTENDU QU'**une (1) soumission a été reçue et ouverte publiquement le 11 mars 2014 à 11 h 11, à savoir :

Équipements Plannord Itée	193 109,71\$ t.t.c.
---------------------------	---------------------

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Équipements Plannord Itée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 12 mars 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 201 206,25\$ (t.t.c.) en date du 9 janvier 2014 ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 7 avril 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-463-REC du comité exécutif du 9 avril 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Claire Messier  
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **ÉQUIPEMENTS PLANNORD LTÉE**, datée du 7 mars 2014, pour l'achat d'une chenillette à trottoir, le tout pour un montant de 167 958\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 603.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0152 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit équipement.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 177-04-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'une rétrocaveuse (SA14-9016) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 19 février 2014 ;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 mars 2014 à 11 h 06, à savoir :

Nortrax Québec inc.	148 892,63\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Hewitt Équipements Itée	152 226,90\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Hewitt Équipements Itée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 3 avril 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 155 216,25\$ (t.t.c.) en date du 9 janvier 2014 ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 7 avril 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-465-REC du comité exécutif du 9 avril 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **HEWITT ÉQUIPEMENTS LTÉE**, datée du 6 mars 2014, pour l'achat d'une rétrocaveuse, le tout pour un montant de 132 400\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 603.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0150 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit équipement.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 178-04-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'une niveleuse de marque John Deere ou Caterpillar (SA14-9006) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 19 février 2014 ;

**ATTENDU QU'**une (1) soumission a été reçue et ouverte publiquement le 11 mars 2014 à 11 h 10, à savoir :

Nortrax Québec inc. 366 770,25\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Nortrax Québec inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 13 mars 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 402 412,50\$ (t.t.c.) en date du 9 janvier 2014 ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 7 avril 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-468-REC du comité exécutif du 9 avril 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **NORTRAX QUÉBEC INC.**, datée du 10 mars 2014, pour l'achat d'une niveleuse de marque John Deere 772GP, le tout pour un montant de 319 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 603.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0151 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit équipement.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 179-04-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'obtention d'une stratégie d'accompagnement pour la gestion de l'agrile du frêne (SA14-9019) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 mars 2014 ;

**ATTENDU QU'**une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 25 mars 2014 à 11 h 02 et que le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
International des Avenues Éco Responsable (IAER) inc.	84	183 960\$ t.t.c. 160\$/hre
Montant révisé		137 970\$ t.t.c. 120\$/hre

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut s'entendre pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la seule soumission reçue et conforme ;

**ATTENDU QUE** la société International des Avenues Éco Responsable (IAER) inc. consent à une réduction du prix inscrit au bordereau de soumission, soit un montant de 137 970\$ (t.t.c.) au lieu de 183 960\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 100 000\$ (t.t.c.), soit 1000 heures à 100\$/hre, en date du 5 mars 2014, et ce, pour une période de deux (2) ans ;

**ATTENDU** le rapport daté du 2 avril 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 7 avril 2014 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la société International des Avenues Éco Responsable (IAER) inc.;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-464-REC du comité exécutif du 9 avril 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Clermont Lévesque  
APPUYÉ PAR André Fontaine**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **INTERNATIONAL DES AVENUES ÉCO RESPONSABLE (IAER) INC.** pour l'obtention d'une stratégie d'accompagnement pour la gestion de l'agrile du frêne, et ce, pour une banque de 1000 heures à 120\$/hre à être utilisées sur une période de deux (2) ans, pour un montant négocié de 120 000\$ (taxes en sus) à être financé par le fonds de l'arbre à 31,25% et par la réserve environnement à 68,75%.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0130 révisé, émis par la trésorière, soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** le transfert budgétaire numéro 2014-0131 révisé, soumis par la trésorière, au montant de 124 453\$ du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation – excédent de fonctionnement affecté au fonds de l'arbre) d'un montant de 38 892\$ et du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-302 (affectation – excédent de fonctionnement affecté à environnement) d'un montant de 85 561\$ au poste budgétaire numéro 1-02-751-00-521 (contrats), soit accepté.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 180-04-2014**

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal numéro 222-04-2013, adoptée le 29 avril 2013, acceptant la soumission de la société Les Asphaltes J. Dumont inc. pour la réfection d'asphalte diverse pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement, pour un montant de 189 593,78\$ (t.t.c) (SA13-9032) ;

**ATTENDU QUE** la soumission numéro SA13-9032 pour la réfection d'asphalte diverse est échue depuis le 31 décembre 2013 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

**ATTENDU QUE** l'article 19 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour un montant de 191 074,50\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,7810%) pour la région de Montréal ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 9 avril 2014;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-466-REC du comité exécutif du 9 avril 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin  
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte le renouvellement du contrat pour la réfection d'asphalte diverse avec la société Les Asphaltes J. Dumont inc., et ce, pour un (1) an, le tout pour un montant de 166 187,87\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0147 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 181-04-2014**

**ATTENDU** les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 6 et du 27 février 2014;

**ATTENDU QU'**un avis public a été publié le 26 mars 2014;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin  
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme présentées comme suit :

**1. D13-2491 / 2275, rue Antonio-Héroux / Gestion Djmv / lots 2 921 877 et 3 859 093**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour la distance minimale entre le bâtiment industriel existant et la ligne de lot arrière, une marge à 8,64 mètres au lieu de 9 mètres.

Pour les motifs suivants:

-Régulariser une situation existante;  
-Des dérogations similaires ont déjà fait l'objet de validation dans le passé.

**2. D13-2852 / 3150, boulevard des Entreprises / 9239-9450 Québec inc. / lot 2 124 280**

**QUE** le conseil municipal autorise la réduction de la marge arrière minimale à 4,77 mètres au lieu de 9 mètres pour un agrandissement industriel.

**3. D13-1453 / 1183, rue Lévis / Gestions Immobilières Mar-Go inc. / lot 3 382 788**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour un projet d'agrandissement industriel :

- la réduction, en partie, de la largeur minimale d'une aire d'isolement exigée autour du bâtiment à 0 mètre au lieu de 2 mètres;
- la réduction de la largeur minimale d'une aire d'isolement exigée en marge avant secondaire à 0,5 mètre au lieu de 3 mètres;
- la réduction de la largeur minimale d'une aire d'isolement exigée en marge arrière à 0,6 mètre au lieu de 1 mètre;
- la réduction de la largeur minimale d'une allée d'accès et de circulation à double sens à 4,26 mètres au lieu de 6 mètres, et ce, conditionnellement au dépôt et à la validation par la Direction de l'aménagement du territoire d'un plan de plantation détaillé, lequel favorisera la présence d'aménagements paysagers à l'ensemble de la propriété et non uniquement reliés à l'agrandissement projeté.

**4. D13-2762 / 218 – 11<sup>e</sup> avenue / Annie Blanchet / lot 2 921 410**

**QUE** le conseil municipal, pour un terrain partiellement desservi, autorise l'augmentation du pourcentage maximal d'occupation du bâtiment principal au sol à 15% au lieu de 10% et la réduction de la marge arrière minimale à 8,21 mètres au lieu de 15 mètres.



5. **D13-2794 / 3580, rue Diane / Benoit Lamothe / lots 2 919 877, 3 440 296 et 3 665 118**

**QUE** le conseil municipal, pour un terrain partiellement desservi, autorise une superficie de 1652,7 mètres carrés pour le lot A et 1134,4 mètres carrés pour le lot B, tel qu'identifié au plan « proposition du demandeur » de l'annexe « A » et une largeur de lot à 24,08 mètres au lieu de 25 mètres pour le lot B, tel qu'identifié au plan « proposition du demandeur » de l'annexe « A ».

6. **D14-0050 / 864, rue Léveillé / Donald Simon / lot 2 915 818**

**QUE** le conseil municipal, pour la construction d'un abri d'auto permanent, autorise la réduction à 1,15 mètre au lieu de 4,50 mètres de la distance minimale entre un mur ou un poteau soutenant la structure et une ligne avant secondaire (implantation autre que dos à dos).

7. **D13-2703 / 6451, rue Pascal / Sébastien Cartier / lot 1 891 145**

**QUE** le conseil municipal, pour conformer la construction d'un garage isolé, **refuse** l'augmentation de la hauteur maximale d'un garage isolé existant, mesurée au point moyen du pignon à 4,80 mètres au lieu de 4,50 mètres au motif que ledit garage excède la hauteur du bâtiment principal.

8. **D14-0089 / 116, rue des Ecueils / Luc St-Louis / lot 1 950 928**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour l'ajout d'un garage attaché, la réduction de la marge latérale minimale à 1 mètre au lieu de 2 mètres.

9. **D13-2675 / 2305, boulevard des Entreprises / Jacques Couturier / lot 3 148 994**

**QUE** le conseil municipal, pour un projet d'agrandissement industriel, autorise :

- la réduction de la largeur minimale d'une aire d'isolement exigée en marge avant secondaire à 4,5 mètres au lieu de 10 mètres;
- la réduction de la largeur minimale d'une aire d'isolement exigée en marge arrière à 0 mètre au lieu de 3 mètres;
  - l'augmentation de la largeur maximale d'une allée d'accès existante à 16,5 mètres au lieu de 10 mètres, et ce, conditionnellement au dépôt et à la validation par la Direction de l'aménagement du territoire d'un plan de plantation détaillé, lequel favorisera le maintien d'arbres matures en bordure de la rue des Fabricants et la présence d'aménagements paysagers attenants à la section de stationnement projetée.

**10. D14-0353 / 1335, côte de Terrebonne / Curt Allen / lot 2 921 607**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour un agrandissement résidentiel, l'augmentation de la marge avant maximale de 12 mètres à 24,01 mètres pour les motifs suivants :

- le projet d'agrandissement a déjà fait l'objet d'une validation par le conseil municipal via une demande de PIIA D13-2391;
- la résolution #CE-2014-14-DEC du comité exécutif datant du 16 janvier 2014 mandate la Direction du greffe et affaires juridiques pour la préparation d'un projet de modification réglementaire à ce sujet.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 182-04-2014**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 6, du 27 février et du 9 avril 2014;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Claire Messier  
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 6, du 27 février et du 9 avril 2014 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 36:

- 1. D13-2843    Projet d'agrandissement industriel 9239-9450 Québec inc.  
3150, boulevard des Entreprises / lot 2 124 280  
9239-9450 Québec inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement industriel tel que représenté aux documents soumis par Groupe Tran Spensieri, datés du 3 et du 18 décembre 2013, et identifiés « Annexe A », et ce, conditionnellement au dépôt et à la validation par la Direction de l'aménagement du territoire d'un plan de plantation détaillé, lequel favorisera, entre autres :

- la préservation, au maximum, d'arbres matures en arrière-lot et/ou la plantation d'arbres de remplacement.

2. **D13-1452** **Projet d'agrandissement industriel Gestions Immobilières Mar-Go inc.**  
**1183, rue Lévis / lot 3 382 788**  
**Gestions Immobilières Mar-Go inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement industriel tel que représenté au document soumis par M. Roger Charbonneau, architecte, daté du 28 août 2007 et identifié « Annexe A », et ce, conditionnellement au dépôt et à la validation par la Direction de l'aménagement du territoire d'un plan de plantation détaillé, lequel favorisera :

- la présence d'aménagements paysagers à l'ensemble de la propriété et non uniquement reliés à l'agrandissement projeté.

3. **D13-2603** **Projet d'agrandissement industriel « Automatex »**  
**2305, boulevard des Entreprises / lot 3 148 994**  
**Jacques Couturier**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement industriel tel que représenté au document soumis par M. Jacques Couturier, architecte, daté du 30 octobre 2013, et identifié « Annexe A », et ce, conditionnellement au dépôt et à la validation par la Direction de l'aménagement du territoire d'un plan de plantation détaillé, lequel favorisera :

- le maintien d'arbres matures en bordure de la rue des Fabricants;
- la présence d'aménagements paysagers attenants à la section de stationnement projetée.

4. **D14-0090** **Projet d'agrandissement résidentiel**  
**116, rue des Ecueils / lot 1 950 928**  
**Luc St-Louis**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Valdesign, daté du 20 janvier 2014, et identifié « Annexe A ».

5. **D14-0305** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**7, rue de Marinet / lot 4 915 648**  
**Constructions Louis-Seize & Ass. inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par M. Francis St-Georges, daté de février 2014, et identifié "Annexe A", et ce, conditionnellement au respect des niveaux de sol prescrits par le document produit par BPR-TRIAX daté du 24 octobre 2011.

6. **D14-0359** **Projet d'agrandissement résidentiel**  
**7, rue de Plaisance / lot 3 742 238**  
**Martin Cloutier**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Les Architectures Gosselin, daté du 16 février 2014, et identifié "Annexe A".

7. **D14-0220** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**2657, rue de l'Aubier / lots 4 186 223 et 4 186 210**  
**Construction Serge Rhéault inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Planiplan, daté de février 2014, et identifié "Annexe A".

8. **D14-0276** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**350, rue du Grand-Héron / lot 4 459 753**  
**Josiane Roberge**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction tel que représenté au document soumis par Mme France Boulay, architecte, daté du 14 février 2014, et identifié "Annexe A".

9. **D14-0111** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale et modification du concept global de palette de couleurs**  
**841, rue Judith-Jasmin / lot 5 097 548**  
**Les Entreprises Yanick Villeneuve inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte l'ajout de brique Brampton, série Designer, couleurs Crystal Gray et Mountain Gray et l'ajout de brique Transpavé, série Urbanika, couleur primaire Noir Etx ainsi que l'ajout de couleurs de bardeau gris lunaire et gris ardoise, et ce, sur n'importe lequel des lots appartenant au requérant dans le projet Urbanova phase 1 (Altavista phase 1).

**QUE** le conseil accepte le modèle d'habitation unifamiliale C.2 (coin de rue) sur le lot 5 097 548, tel que représenté aux documents soumis par Luc Denis, architecte, datés du 17 décembre 2013, identifiés "Annexe A", et ce, sur n'importe lequel des lots appartenant au requérant dans le projet Urbanova phase 1 (Altavista phase 1), conditionnellement, pour chaque bâtiment implanté sur chaque lot, au dépôt et à la validation par la Direction de l'Aménagement du territoire de plans respectant les conditions suivantes:

- au respect des niveaux de terrains tels que déterminés dans le plan des élévations fourni par la Ville de Terrebonne en collaboration avec le promoteur Grilli et démontrant une adaptation de la hauteur du rez-de-chaussée en respect avec la pente naturelle du terrain ;

- au respect d'une marge de recul avant de 4.5 mètres;

- au respect de l'utilisation et combinaison de matériaux et de choix de couleurs présentés dans l'annexe A;
- à la disposition non répétée sur deux lots contigus d'un même modèle et/ou d'une même combinaison de palette de couleurs de matériaux;
- à ce que la surlargeur de toute entrée véhiculaire excédant 3 mètres de largeur soit constituée d'un matériau perméable et que cette surlargeur ne soit pas adjacente à une entrée véhiculaire voisine;
- à ce que la façade avant secondaire d'un bâtiment en coin de rue ne soit pas traitée comme une façade latérale et rappelle le traitement de la façade avant principale;
- à ce que le niveau de plancher du rez-de-chaussée et de la dalle de fondation du garage permette de démontrer une faible élévation par rapport au niveau de la rue;
- au dépôt et à la validation d'un relevé des arbres de plus de dix centimètres de diamètre mesurés à 25 centimètres du sol présents sur le site avant la construction ainsi qu'à l'identification des arbres devant être coupés;
- au dépôt et à la validation d'une démonstration, relativement à la topographie du site, de la gestion des eaux pluviales et des aménagements extérieurs. (Articles 306.6 et 306.9 du règlement sur les PIIA #1005);
- à ce qu'une démonstration illustrant que la pente des toitures principales soit contenue entre 6 :12 et 8:12.

**10. D14-0318 Projet d'acceptation de modèles architecturaux pour le projet Urbanova 836, rue Paul-Antoine-Giguère / lot 5 097 570 Construction Serge Rhéault inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction de 5 modèles de résidence unifamiliale (modèles A, B, C, D et E) tels que représentés aux documents soumis par Planiplan, datés du 27 mai 2013, identifiés " Annexe A" et « Annexe B », et ce, sur n'importe lequel des lots appartenant au requérant dans le projet Urbanova phase 1 (Altavista phase 1), conditionnellement, pour chaque bâtiment implanté sur chaque lot, au dépôt et à la validation par la Direction de l'Aménagement du territoire de plans respectant les conditions suivantes :

- au respect des niveaux de terrain tels que déterminés dans le plan des élévations fourni par la Ville de Terrebonne en collaboration avec le promoteur Grilli, et démontrant une adaptation de la hauteur du rez-de-chaussée en respect avec la pente naturelle du terrain ;
- au respect d'une marge de recul avant de 4.5 mètres;
- au respect de l'utilisation et combinaison de matériaux et de choix de couleurs présentés dans l'annexe A;

- à la disposition non répétée sur deux lots contigus d'un même modèle et/ou d'une même combinaison de palette de couleurs de matériaux;
- à ce que la surlargeur de toute entrée véhiculaire excédant 3 mètres de largeur soit constituée d'un matériau perméable et que cette surlargeur ne soit pas adjacente à une entrée véhiculaire voisine;
- à ce que la façade avant secondaire d'un bâtiment en coin de rue ne soit pas traitée comme une façade latérale et rappelle le traitement de la façade avant principale;
- à ce que le niveau de plancher du rez-de-chaussée et de la dalle de fondation du garage permette de démontrer une faible élévation par rapport au niveau de la rue;
- au dépôt et à la validation d'un relevé des arbres de plus de dix centimètres de diamètre mesurés à 25 centimètres du sol présents sur le site avant la construction ainsi qu'à l'identification des arbres devant être coupés;
- au dépôt et à la validation d'une démonstration, relativement à la topographie du site, de la gestion des eaux pluviales et des aménagements extérieurs. (Articles 306.6 et 306.9 du règlement sur les PIIA # 1005);
- à ce qu'une démonstration illustrant que la pente des toitures principales soit contenue entre 6 :12 et 8:12;
- à l'utilisation de la combinaison complète de la palette de matériaux et de couleurs définie pour chaque modèle, et ce, sur n'importe quel autre des cinq (5) modèles.

**11. D14-0404    Projet de lotissement  
3904, chemin Saint-Charles / lot 1 950 685  
Société de Placement Lys**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de lotissement portant la minute 2882, réalisé par M. Alain Bernard, arpenteur-géomètre, daté du 8 janvier 2014, tel que démontré à l'annexe " A " .

**12. D14-0394    Projet d'abattage d'arbres  
1480, côte de Terrebonne / lot 2 021 656  
Claude Ippersiel**

**QUE** le conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par le demandeur, telle que démontrée au document daté du 27 mars 2014 et identifié "Annexe A".

**13. D14-0171    Projet d'affichage « Développement Zone Verte inc. »  
1399, chemin des Anglais / lot 2 917 902  
Simon Dontigny**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage sur bâtiment pour Développement Zone Verte inc. tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 13 février 2014, et identifié "Annexe A".

14. **D14-0013** **Projet de construction d'un immeuble commercial « Centre professionnel Angora »**  
**4715, rue d'Angora / lot 2 442 669**  
**Entreprises Robert Bourgoïn Itée**

**QUE** le conseil municipal accepte le plan montrant l'ajustement de la marquise, le plan d'aménagement paysager et l'affichage sur poteau, réalisé par BC2, daté du 5 janvier 2014, tel que démontré à l'annexe " A ", conditionnellement à l'exclusion des aménagements paysagers illustrés sur le lot 5 143 139 correspondant au quatrième point des conditions émises à la résolution # 521-10-2013.

15. **D14-0192** **Projet d'affichage « Télévision Régionale des Moulins »**  
**894, montée Masson / lot 2 916 158**  
**Télévision Régionale des Moulins**

**QUE** le conseil municipal refuse le projet d'affichage pour Télévision Régionale des Moulins tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 18 février 2014, et identifié "Annexe A", et ce, considérant que ledit projet ne respecte pas les objectifs et critères stipulés au règlement sur les PIIA #1005.

16. **D14-0172** **Projet d'affichage « Village des Valeurs »**  
**651, rue des Migrateurs / lot 3 785 125-7**  
**Joseph Mucci, Stendel Reich Architectes**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce Village des Valeurs tel que représenté aux plans soumis par Stendel Reich Architectes, datés du 20 février 2014, et identifiés "Annexe A" et "Annexe B".

17. **D14-0293** **Projet d'affichage « Carter's Osh Kosh »**  
**492, montée des Pionniers / lot 1 946 510**  
**Lumipro**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce Carter's bébés et enfant et Osh Kosh B'gosh tel que représenté au document soumis par Twilight, daté de février 2014, et identifié "Annexe A".

18. **D13-2777** **Projet d'affichage «Les Immeubles Azbec »**  
**1097, rue Armand-Bombardier, suite 101 /**  
**lot 4 269 242**  
**Enseignes Alco Néon**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour l'industrie Les Immeubles Azbec tel que représenté au document soumis par Alco Néon, daté du 18 février 2014, et identifié "Annexe A".

19. **D14-0162** **Projet de construction d'un bâtiment industriel « Romtech »**  
**3464, boulevard des Entreprises / lot 2 124 312**  
**9232-5992 Québec inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un bâtiment industriel tel que réalisé par le demandeur et tel que représenté aux documents soumis par M. Bertrand Frigon, architecte, datés du 26 novembre 2013, et identifiés "Annexe A" et "Annexe B".

20. **D14-0407** **Projet d'affichage « Mécano Industrie »**  
**1570, rue Nationale / lot 5 088 458**  
**Enseignes Décor Design Plus inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce Mécano Industrie tel que représenté au document soumis par Enseignes Décor Design Plus inc., daté du 14 mars 2014, et identifié "Annexe A".

21. **D14-0148** **Projet de construction résidentielle 4 Plex Urbanova**  
**1207, rue Marie-Gérin-Lajoie / lot 5 186 214**  
**Les Habitations Chatelain inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction tel que représenté au document soumis par M. Jean-Guy Dépatie, architecte, en date du 27 mars 2014, et identifié "Annexe A", et ce, aux conditions suivantes :

- au dépôt et à la validation par la Direction de l'aménagement du territoire d'un plan d'aménagement paysager préliminaire spécifiquement pour le lot 5 186 208;
- au dépôt et à la validation de l'ensemble des documents exigibles à l'article 306.4 du règlement sur les PIIA # 1005;
- au dépôt de plans finaux relativement à la gestion des eaux pluviales, et ce, préalablement à l'émission du permis de construction.

22. **D14-0179** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale et d'un garage détaché**  
**198, 9<sup>ème</sup> Avenue / lot 5 275 100**  
**Construction Samuel Renaud inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 13 février 2014, identifié "Annexe A", conditionnellement à l'ajout de plantation d'arbres de part et d'autre de l'allée d'accès.

23. **D14-0153** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**204, 9<sup>ème</sup> Avenue / lot 5 275 101**  
**Mathieu Gagné**



**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Architecture Martin Cyr inc., daté du 21 février 2014, identifié "Annexe A", conditionnellement à l'ajout de plantation d'arbres de part et d'autre de l'allée d'accès.

- 24. D14-0122   Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
132, rue Achille / lot 1 946 376  
Valérie Valiquette**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Évolution Architecture, daté du 13 février 2014, et identifié "Annexe A".

- 25. D14-0410   Projet de construction d'un garage détaché  
2611, rue des Bourgeons / lot 1 885 965  
Serge Dubé**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par M. Serge Dubé, daté du 31 mars 2014, et identifié "Annexe A".

- 26. D14-0369   Projet de construction d'un garage détaché  
266, rue Cantin / lot 1 950 654  
Éric Gaudreault**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au plan soumis par Cabanons Fontaine inc., daté du 17 mars 2014, et identifié "Annexe A".

- 27. D13-1805   Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
1813, rang Charles-Aubert / lot 5 165 135  
François Ouellette**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté aux documents soumis par M. Martin Ouellette, architecte, daté du 24 mars 2014, et identifié "Annexe A".

- 28. D14-0253   Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
5600, chemin du Curé-Barrette / lot  
4 832 507  
Olivier Roy**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par M. Claude Marin, technologue de Dessins Drummond, daté de février 2014, et identifié "Annexe A".

- 29. D14-0225   Projet d'agrandissement résidentiel (second plancher)  
7521, rue des Géraniums / lot 3 001 416  
Vicky Dumaresq**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Conception Manica, daté du 27 mars 2014, et identifié "Annexe A".

- 30. D14-0354    Projet d'agrandissement résidentiel  
150, rue Jean-Rivet / lot 4 429 984  
Joan Desnoyers**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au plan soumis par le demandeur, daté du 19 mars 2014, et identifié "Annexe A".

- 31. D14-0336    Projet de construction d'un garage détaché  
2195, rue Johanne / lot 2 919 772  
Claude Auger**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au plan soumis par le demandeur, daté du 17 mars 2014, et identifié "Annexe A".

- 32. D14-0085    Projet d'agrandissement résidentiel  
3181, rue des Lilas / lots 1 892 136 et  
1 890 737  
Mustapha Rafaf**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Conception Thévaltech inc., révisé en date du 18 mars 2014, et identifié "Annexe A", et ce, à la condition suivante :

- que les travaux d'agrandissement et de réfection de la façade soient réalisés conformément au délai prescrit au permis de construction.

- 33. D14-0387    Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
290, rue Marie-Josée / lots 2 918 926 et  
3 665 106  
Simon Doucet**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par M. Simon Doucet, daté du 26 mars 2014, et identifié " Annexe A ".

- 34. D14-0325    Projet d'agrandissement résidentiel  
2335, rue de Nevers / lot 2 919 579  
Martin Ethier**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par M. Martin Cyr, daté du 7 mars 2014, et identifié "Annexe A".

- 35. D14-0275    Projet de construction d'un garage détaché  
765, rue Ouimet / lot 2 440 366  
Jean-Yves Breton**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par M. Jean-Yves Breton, daté du 3 mars 2014, et identifié "Annexe A".

**36. D14-0349   Projet de construction d'un garage détaché  
256, rue Saint-Denis / lot 1 947 721  
Yves Dumont**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par M. Yves Dumont, daté du 19 mars 2014, et identifié "Annexe A".

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :           183-04-2014**

**PROPOSÉ PAR :             Brigitte Villeneuve**

**APPUYÉ PAR :              Nathalie Bellavance**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise, pour l'immeuble situé au 5800, rue Rodrigue, Terrebonne, portant le numéro de lot 1 886 188 du cadastre du Québec, l'extension d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis, aux fins d'agrandir l'école du Boisé par l'addition d'une aile de deux (2) étages à même l'élévation latérale droite de l'établissement actuel situé dans la zone 8768-58, tel que représenté au document soumis par Bergeron Bouthillier Architectes, daté du 27 janvier 2014, et identifié « Annexe A » aux conditions suivantes :

- à l'établissement d'une entente entre la Ville et la Commission scolaire des Affluents sur l'aménagement de liens piéton et cyclable vers le parc situé à l'arrière;
- à l'arrêt de l'utilisation de la cour d'école comme stationnement temporaire immédiatement après l'établissement d'un stationnement partagé entre la Ville et la Commission scolaire des Affluents;
- au réaménagement de la cour d'école pour un usage récréatif incluant l'insertion d'arbres.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :           184-04-2014**

**PROPOSÉ PAR :             Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR :              Stéphane Berthe**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1003-005 modifiant le règlement de construction numéro 1003 relativement aux dispositions applicables aux garages en sous-sol.

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 12 mai 2014 à 19h30.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 185-04-2014**

**Le conseiller Marc Campagna** donne avis de motion à l'effet de présenter, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 1003-005) modifiant le règlement de construction numéro 1003 relativement aux dispositions applicables aux garages en sous-sol.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 186-04-2014**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1005-027 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005 relativement à l'ajout de dispositions applicables aux garages en sous-sol.

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 12 mai 2014 à 19h30.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 187-04-2014**

**Le conseiller Clermont Lévesque** donne avis de motion à l'effet de présenter, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 1005-027) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005, relativement à l'ajout de dispositions applicables aux garages en sous-sol.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 188-04-2014**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-221 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser dans la zone 8669-60 les usages de vente au détail de produits de béton, d'entreposage en vrac à l'extérieur et d'entreprise d'excavation (Boulevard Laurier, côté sud-ouest, au nord du chemin Sainte-Claire)

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 12 mai 2014 à 19h30.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 189-04-2014**

**La conseillère Nathalie Bellavance** donne avis de motion à l'effet de présenter, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 1001-221) modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser dans la zone 8669-60 les usages de vente au détail de produits de béton, d'entreposage en vrac à l'extérieur et d'entreprise d'excavation (Boulevard Laurier, côté sud-ouest, au nord du chemin Sainte-Claire).

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 190-04-2014**

**PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe**

**APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-222 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 relativement aux dispositions applicables aux allées d'accès et de circulation et aux entrées charretières pour les habitations unifamiliales jumelées et contiguës dans la zone 0464-91 (projet Le Domaine du Parc).

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 12 mai 2014 à 19h30.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 191-04-2014**

**Le conseiller Stéphane Berthe** donne avis de motion à l'effet de présenter, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 1001-222) modifiant le règlement de zonage numéro 1001, relativement aux dispositions applicables aux allées d'accès et de circulation et aux entrées charretières pour les habitations unifamiliales jumelées et contiguës dans la zone 0464-91 (projet Le Domaine du Parc).

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 192-04-2014**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Marc Campagna**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-223 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réduire les marges latérales minimales applicables aux habitations unifamiliales isolées dans la zone 9162-73 (rues de Neuville, de Cloridan, de Lévrard, de Champigny, d'Argentenay et du Griffon).

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 12 mai 2014 à 19h30.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 193-04-2014**

**Le conseiller Paul Asselin** donne avis de motion à l'effet de présenter, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 1001-223) modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin de réduire les marges latérales minimales applicables aux habitations unifamiliales isolées dans la zone 9162-73 (rues de Neuville, de Cloridan, de Lévrard, de Champigny, d'Argentenay et du Griffon).

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 194-04-2014**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-217 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 en remplaçant la grille des usages et des normes de la zone 0362-390 située du côté nord du chemin Saint-Charles, à l'ouest de la rue Pierre-Laporte, afin d'autoriser les habitations unifamiliales, les habitations multifamiliales de 2 et 3 logements ainsi que l'usage « dépanneur, sans vente d'essence », fixer les normes d'implantation applicables pour ces usages et de ne pas autoriser la « vente d'essence (avec ou sans service, dépanneur et lave-auto automatique) ».

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 12 mai 2014 à 19h30.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 195-04-2014**

**Le conseiller Jean-Guy Sénécal** donne avis de motion à l'effet de présenter, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 1001-217) modifiant le règlement de zonage numéro 1001, en remplaçant la grille des usages et des normes de la zone 0362-390 située du côté nord du chemin Saint-Charles, à l'ouest de la rue Pierre-Laporte, afin d'autoriser les habitations unifamiliales, les habitations multifamiliales de 2 et 3 logements ainsi que l'usage « dépanneur, sans vente d'essence », fixer les normes d'implantation applicables pour ces usages et de ne pas autoriser la « vente d'essence (avec ou sans service, dépanneur et lave-auto automatique) ».

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 196-04-2014**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-220 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajouter aux usages autorisés dans la zone 8968-67 (rue Michaud, côté nord, entre les rues de L'Aubier et Rodrigue) les habitations multifamiliales de 2 à 4 logements, d'enlever des usages autorisés dans cette zone les activités d'affaires et de familles d'accueil et afin d'ajuster les limites des zones 8968-67, 8968-68 et 8969-71.

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 12 mai 2014 à 19h30.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 197-04-2014**

**La conseillère Brigitte Villeneuve** donne avis de motion à l'effet de présenter, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 1001-220) modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin d'ajouter aux usages autorisés dans la zone 8968-67 (rue Michaud, côté nord, entre les rues de L'Aubier et Rodrigue) les habitations multifamiliales de 2 à 4 logements, d'enlever des usages autorisés dans cette zone les activités d'affaires et de familles d'accueil et afin d'ajuster les limites des zones 8968-67, 8968-68 et 8969-71.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 198-04-2014**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-224 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les usages de bar comme usage complémentaire dans la zone 8769-45 (côté est du boul. Laurier entre le 7201, boul. Laurier et les arrières lots de la rue André).

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 12 mai 2014 à 19h30.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 199-04-2014**

**La conseillère Nathalie Bellavance** donne avis de motion à l'effet de présenter, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 1001-224) modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les usages de bar comme usage complémentaire dans la zone 8769-45 (côté est du boul. Laurier entre le 7201, boul. Laurier et les arrières lots de la rue André).

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 200-04-2014**

**PROPOSÉ PAR : André Fontaine**

**APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-225 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre l'usage 5811.4 « Restaurant et lieu où l'on sert des repas, avec vente d'alcool et sans spectacle » dans la zone 9361-95 (Île-des-Moulins).

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 12 mai 2014 à 19h30.

#### **ADOPTÉ**



**RÉSOLUTION NO : 201-04-2014**

**Le conseiller André Fontaine** donne avis de motion à l'effet de présenter, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 1001-225) modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre l'usage 5811.4 « Restaurant et lieu où l'on sert des repas, avec vente d'alcool et sans spectacle » dans la zone 9361-95 (Île-des-Moulins).

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 202-04-2014**

**ATTENDU** l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes ;

**ATTENDU QUE** les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal  
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

**QUE** le conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 14 avril 2014 au 13 avril 2015, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<b>NOM DE L'ORGANISME</b>	<b>GROUPE</b>
CITÉ GÉNÉRACTION 55 +	A
GALA DU GRIFFON D'OR	A
CLUB DE JUDO LA PLAINE	B
LES AMIS DE LA PÉTANQUE DE TERREBONNE	B
ACTION FAMILLE LA PLAINE	D
ASSOCIATION DES DEVENUS SOURDS ET MALENTENDANTS DU QUÉBEC SECTEUR MRC L'ASSOMPTION ET DES MOULINS	D
CROIX ROUGE SECTION DES MOULINS	D
DIANOVA	D
LES PETITS FRÈRES DE TERREBONNE	D
SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER	D
CHEVALIERS DE COLOMB DE LACHENAIE	E
ORDRE FRATERNEL DES AIGLES	E
ACTION POPULAIRE DES MOULINS	F
CPE LES JOLIS MINOIS	F
CLUB DE TENNIS DE TERREBONNE	G
GARDE LACHENAIE	G
LA GARDE DU LYS	G
LES COBRAS DE TERREBONNE	G
LIGUE DES SAGES DE TERREBONNE	G
TROUPE DE THÉÂTRE LES FARFELUS	G

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

**QU'**un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance des organismes.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 203-04-2014**

**ATTENDU QUE** le programme d'aide financière pour le soutien aux organismes du groupe B existe depuis 2005 et, que depuis sa création, ce programme d'aide financière n'a jamais été indexé;

**ATTENDU QUE** les organismes du groupe B sont des organismes sans but lucratif de sports, de loisirs et de culture et dont les activités sont destinées aux jeunes et à la famille;

**ATTENDU QUE** le programme d'aide financière pour le soutien aux opérations consiste actuellement en une subvention annuelle pouvant représenter un versement par participant de moins de 18 ans de 10\$, 7\$ ou 5\$ selon le pointage obtenu lors de l'analyse de leur dossier;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'indexer le programme d'aide financière pour le soutien aux opérations des organismes en raison de l'augmentation du coût de la vie depuis 2005 et qu'une majoration de la subvention annuelle de 2\$ par enfant faisant partie d'un organisme du groupe B est justifiée compte tenu des coûts grandissants des activités de sports, de loisirs et de culture;

**ATTENDU QUE** la majoration de la subvention annuelle de 2\$ par enfant ferait passer la subvention annuelle globale de la municipalité aux organismes du groupe B de 83 639\$ à 94 305\$, soit une augmentation de près de 11 000\$;

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne reconnaît l'importance et la contribution des organismes sportifs, culturels et communautaires dans l'épanouissement des jeunes de moins de 18 ans et des familles;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-424-REC du comité exécutif du 2 avril 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** la subvention annuelle pouvant représenter un montant de 10\$, 7\$ ou 5\$ par enfant selon le pointage obtenu lors de l'analyse de leur dossier soit majorée à 12\$, 9\$ ou 7\$ dès le versement de la subvention en 2014.

**QUE** la somme additionnelle de 11 000\$ soit prise à même le budget d'opération de la Direction du loisir et de la vie communautaire.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 204-04-2014

**PROPOSÉ PAR :** Paul Asselin

**APPUYÉ PAR :** Clermont Lévesque

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2014-443-REC du comité exécutif, autorise l'installation et/ou l'enlèvement de la signalisation routière suivante :

- Interdiction de stationnement sur toute la rue Antonio-Héroux ;
- Installation de panneaux « stationnement interdit » sur une distance de cinq (5) mètres de chaque côté de la sortie du passage piétonnier donnant accès au parc l'Orée-des-Bois, sur la rue des Albatros;
- Interdiction en tout temps de stationnement le long de la piste cyclable sur la rue De La Chesnaye et enlèvement des panneaux « stationnement 120 minutes » ;
- Installation de panneaux « arrêt » dans les deux (2) directions sur la rue du Curé-Comtois, à l'intersection de la place Comtois, du côté ouest, et installation d'un panneau « courbe prononcée »;
- Installation de panneaux « corridor scolaire » et interdiction de stationnement les jours d'école de 7h30 à 16h le long du parc de Valençay et le marquage d'une bande piétons;
- Interdiction de stationnement des deux (2) côtés de la rue des Fleurs, entre la montée des Pionniers et la rue De La Chesnaye;
- Prolongation du « stationnement 120 minutes » sur la rue René-Sauvageau, du côté ouest, entre les deux (2) accès de la rue Mathieu-Hubou;
- Enlèvement des panneaux « arrêt » dans les deux (2) directions à l'entrée de la Cité du Sport, face au stationnement du Soccerplex ;
- Installation de panneaux « arrêt interdit sauf autobus » face au 1330, boulevard des Seigneurs (arrêt Urbis);

- Installation de panneaux interdisant l'accès aux camions de livraison aux deux (2) entrées donnant accès au stationnement du bâtiment abritant un Super C et une SAQ, sur le boulevard Moody (#1395 et 1393).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 205-04-2014**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---